électeurs que j'étais responsable de la passation du bill des écoles séparées, attendu que J'avais appuyé la politique générale du gouvernement qui était l'auteur du bill, et cela bien que j'aie voté avec cet hon. monsieur contre le bill du commencement à la fin. Je pus néenmoins les satisfaire en leur déclarant que je voterais pour rescinder les amendements faits au bill des écoles séparées présenté par M. Scott. Or, comme les résolutions actuelles tendent à perpétuer les écoles séparées en Haut-Canada, je sens qu'elles sont contraires aux engagements que j'ai contractés et que je ne puis leur donner mon appui. (Ecoutez! écoutez!) Aussi, quelle n'a pas été ma surprise de voir l'hon, président du conseil se lever pour déclarer qu'il ne redoutait rien de la loi actuelle des écoles séparées! Est-là le même langage que tenait l'hon. monsieur en 1862? Est-ce dans ce sens que le bill a été discuté par le Globe en 1862, et en 1863? Qui ne se rappelle la façon dont furent traités, dans le Globe de 1862, les treize députés qui eurent le courage de voter contre la dernière lecture du bill de M. Scott, alors que 95 députés votaient dans le sens contraire, et quels avertissements furent donnés aux députés d'être avant tout fidèles à leurs promesses, lorsqu'en 1863 le ministère MacDo-NALD-SICOTTE fit passer la loi? Le Dr. RYERSON, lui même, malgré les vingt années de sa vie qu'il avait passées à compléter le système d'éducation actuel, fut dénoncé par le Globe comme ayant déserté la cause des intérêts du Haut-Canada, parce qu'il avait consenti aux amendements proposós par le A ce sujet, je ne saurais bill de M. Scott. mieux faire que de rappeler d'autres parotes de l'hon. président du conseil: — "Qu'il y en ait un qui vote contre ces résolutions et qui ose ensuite se présenter devant ses électeurs!" Eh! quoi, n'accordera-t-il pas la même liberté de penser aux autres que celle dont il jouit lui-même? (Ecoutes! écoutes!) Pour ma part, je ne saurais mo laisser influencer par aucune menace de cette espèce. (Ecouter! écouter!) Ce n'est pas à l'hon. Président du conseil que je suis responsable de mes votes, mais au peuple qui m'a envoyé loi, et je ne saurais être forcé à donner un voie que je désapprouve. (Ecoutes!) Je ne sais si j'aurai jamais l'honneur de représenter le comté que je représente aujourd'hui: cela importe peu; mais ce quo j'affirme, c'est que je ne saurais souffrir aucune menace de la part de l'hon, monsieur.

Il me semble aussi qu'il devrait se souvenir que son influence, dans Northumberland, n'est pas ce qu'il croyait, et qu'en avril dernier, lorsqu'il partit de Toronto pour venir dans le Riding Ouest faire de l'opposition à l'hon. solliciteur-général, lequel luttait contre un respectable habitant de la campagne, il ne put l'empêcher, avec tous ses discours, d'être élu à une très grande majorité. M'est avis que si l'hon, président du conseil avait su que deux mois plus tard il siégerait dans le même cabinet que l'hon. solliciteur-général, il aurait agi quelque peu différemment. Quant à moi, malgré les invitations pressantes qui me furent faites d'aller faire de l'opposition à l'hon. solliciteur-général dans son élection, je voulus lui rendre le bien pour le mal et restai chez moi. Je voulais permettre aux électeurs de Northumberland Ouest de choisir qui bon leur semblait pour député. D'ailleurs, autant que je puis en savoir, l'hon. solliciteurgénéral a rempli les devoirs de sa charge à la satisfaction du gouvernement et du comté qu'il représente et, avec honneur pour lui. Mon intention n'est pas de faire au ministère une opposition factieuse; j'appuierai toute bonno mesure venant de lui; mais je veux aussi qu'il comprenne, afin de bien définir ma position, que je ne suis pas de ses amis et que, si on venait à proposer une motion de non confiance, je n'hésiterais pas (Ecouter! écoutez!) à la voter.

M. JACKSON-Je crois, M. l'ORATEUR. devoir dire quelques mots sur la question actuelle avant le vote, et je me propose d'être bref, vu l'heure avancée. On a discuté la mesure sous plusieurs points de vue; c'est d'abord l'hon. député d'Hochelaga qui s'y oppose, sous prétexte qu'elle est trop voisine d'une union législative et qu'elle nuirait aux priviléges que les diverses populations de l'union exercernient dans leurs localités respectives, et, si je me rappelle bien, parce qu'elle mettrait en danger la langue et la foi du Bas-Canada. Une telle argumentation me parut insoutenable dans le temps, et je me réjouis alors, comme aujourd'hui, que l'hon monsieur n'ait pas plus d'influence en ce moment qu'un simple député. J'admire ses capacités, mais je regrette que dans des circonstances comme celles-ci il ne se soit pas mis audessus des préjugés de localité et n'ait pas eu des vues plus larges. (Ecoutez! écoutez!) L'hon. député de North Ontario (M. M. C. CAMERON) s'est aussi opposé au projet de